



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mai 2016
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session**

Point 72 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux**

**Conseil de sécurité
Soixante et onzième année**

**Lettre datée du 18 mai 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères à l'occasion de la Journée du souvenir des victimes du génocide des Tatars de Crimée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 c) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 18 mai 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères
à l'occasion de la Journée du souvenir des victimes du génocide
des Tatars de Crimée.**

Entre le 18 et le 20 mai 1944, plus de 250 000 Tatars de Crimée ont été victimes des politiques criminelles appliquées par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) de Staline. Orchestrée par le régime soviétique et touchant plusieurs nations appartenant à l'URSS, l'expulsion des Tatars de Crimée est un crime qui s'inscrit dans un pan sombre de l'histoire du monde. De nombreux Tatars de Crimée, dont des enfants et des personnes âgées, ont été accusés de « trahison », alors que la réalité était tout autre. En effet, outre des soldats légendaires tels qu'Amet-khan Sultan, beaucoup d'autres combattants soviétiques, des Tatars de Crimée, ont courageusement pris part à la lutte menée contre les Nazis. Le Livre du souvenir des guerriers de la République autonome de Crimée et de la Seconde Guerre mondiale glorifie à jamais leurs noms.

Soixante-dix ans après l'expulsion des Tatars de Crimée en 1944, la douleur et les souffrances de ce peuple se répètent dans le cadre de l'occupation par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. La Puissance occupante mène une répression stalinienne à l'encontre des Tatars de Crimée et de leurs dirigeants, interdit les activités du Mejlis, unique organe représentatif et exécutif suprême des Tatars de Crimée, ordonne des perquisitions illégales visant des militants et persécute ces derniers pour des raisons politiques, et accuse injustement les Tatars de Crimée d'extrémisme et de terrorisme.

Depuis l'occupation, en février 2014, de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, la Fédération de Russie s'efforce d'expulser de la péninsule quiconque condamne publiquement les actes illégaux du Kremlin, refuse l'obligation d'utiliser le passeport russe et lutte pour préserver sa langue et son authenticité religieuse et culturelle – contrevenant ainsi aux principes mêmes de l'écrasante majorité des Tatars de Crimée. Face aux politiques appliquées par les autorités d'occupation russes, plus de 20 000 Tatars de Crimée ont fui, quittant leurs foyers, depuis le début de l'occupation, pour gagner l'Ukraine continentale en quête d'une vie meilleure. Le Mejlis a également été contraint de déménager à Kiev.

L'Ukraine rend hommage aux victimes du génocide des Tatars de Crimée, commis en 1944, et exhorte la communauté internationale à continuer d'exercer des pressions politiques et diplomatiques sur les autorités d'occupation russes afin d'éviter que la tragédie de 1944 ne se reproduise et afin de les pousser à mettre immédiatement un terme aux violations des droits de l'homme perpétrées en Crimée ainsi qu'à l'occupation de la péninsule et à rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.